



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Adresse postale : 1221 Rue Fleury E., C.P. 35026 Fleury, Montréal, Qc. H2C 3K4
courriel : info@aikibudo.qc.ca

LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

CODE

D'ÉTHIQUE

**de la Commission technique et
des grades de l'AAKQ**



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Adresse postale : 1221 Rue Fleury E., C.P. 35026 Fleury, Montréal, Qc. H2C 3K4
courriel : info@aikibudo.qc.ca

LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

CODE D'ÉTHIQUE

Être membre de cette commission est un honneur et à ce titre, cette fonction comporte des obligations. L'intégrité et les compétences de cette commission ne doivent jamais être mises en doute.

LE RESPECT ÇA SE MÉRITE

Attitude à la table du jury

- Les membres doivent éviter de parler entre eux.
- Être attentif, non démonstratif et ne laisser paraître aucune réaction, négative ou positive, lors des examens. Cette attitude neutre est nécessaire.
- Ne pas tenir compte de ses sentiments ou opinions personnelles envers un candidat, un dojo ou un professeur.

Respect des horaires

Les membres du jury doivent obligatoirement être présents au moins 20 minutes avant l'heure prévue pour l'examen, afin d'assister à la réunion qui précède.

Obligations

- Participer aux réunions de la Commission technique.
- Diriger, au minimum, un stage d'Aikibudo ou de Kobudo par saison.
- Les procédures administratives doivent être faites immédiatement à l'issue des délibérations : signature du protocole, des diplômes et passeports.
- Toutes les délibérations doivent être faite dans un climat serein et



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Adresse postale : 1221 Rue Fleury E., C.P. 35026 Fleury, Montréal, Qc. H2C 3K4
courriel : info@aikibudo.qc.ca

LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC 21-10-82

ne porter que sur des points précis.

- Les remarques, conseils, etc., doivent être faits avec tact, tant aux candidats qu'aux professeurs, en tenant compte du contexte et sans déborder du cadre de l'examen.
- Aucune remarque désobligeante ou non appropriée ne saurait être tolérée.
- L'évaluation de chacun des membres de la commission doit être respectée.
- La confidentialité des délibérations doit être strictement respectée.
- Les décisions finales sont prises à la majorité.
- Les membres de la commission doivent dégager une certaine sagesse, maturité et respect. Ceci s'applique avant, pendant et après les évaluations.
- Le respect des procédures lors des réunions est essentiel, afin que chacun puisse s'exprimer dans une ambiance respectueuse et agréable pour tous.
- Les décisions du jury sont finales et sans appel. Toutefois, les points faibles qui ont motivé le refus peuvent être obtenus par le candidat et son professeur.

Note : Il est souhaitable que les remarques ou idées ayant pour but d'améliorer le système soient faites par écrit, afin d'être portées à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Absences :

Il est évident que chaque membre a ses propres obligations, mais il est important que le membre qui a un empêchement majeur et personnel en avise le président de la commission dans les meilleurs délais.

Tenue vestimentaire

Lors des examens, les examinateurs doivent porter une tenue de ville.